



Rupture conventionnel du contrat e travail

Par **Amerzone38**, le **01/03/2012** à **09:51**

Bonjour,

J'envisage de demander une rupture conventionnel de mon contrat. Je suis non cadres et je touche un salaire mensuel de 2000 euro avec 13 ans d'ancienneté. Je voudrais savoir quelle sera mon indemnités .

Cordialement

Par **pat76**, le **01/03/2012** à **15:55**

Bonjour

Vous ne pouvez pas faire de calculs sans savoir si votre employeur acceptera votre demande de rupture conventionnelle car il n'a aucune obligation de le faire.

Ensuite la rupture conventionnelle doit être homologuée par l'inspection du travail qui vérifiera si l'indemnité de rupture est conforme.

Par ailleurs, c'est à vous de voir qu'elle indemnité vous voudriez percevoir pour cette rupture conventionnelle.

Par **Amerzone38**, le **02/03/2012** à **15:13**

Merci d'avoir répondu mais cela ne répond en rien à ma question ... je sais tout ce que vous m'avez dit mais étant pour la première fois dans cette situation j'aurais voulu savoir ce à quoi j'ai droit en cas d'acceptation de mon employeur ou la somme à laquelle je pourrais prétendre ...
Cordialement

Par **pat76**, le **03/03/2012** à **14:35**

Bonjour

Vous avez droit au minimum à l'indemnité légale prévue pour un licenciement.

Mais c'est à vous d'imposer votre demande d'indemnité. Si l'employeur l'accepte ce sera bien pour vous surtout si elle est supérieure à l'indemnité légale à laquelle vous pourriez prétendre.

Vous devriez consulter votre convention collective à ce sujet.